

PROCES – VERBAL

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (Salle Drôme - Campus)

Date : 27 MAI 2025 à 19h

36 PRESENTS :

MMES CASTON J., DUBOIS C., TAVERNIER P., CHALEAT R., MARION C., MANTONNIER N., BERNARD E., GEAY MC., JACQUOT C., GRANGEON S.
MRS CHAGNON JM., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., BOUCHET JL., FAYARD F., MANTONNIER L., FAURE JF., JAVELAS T., AURIAS C., COURTIAL G., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD F.

7 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DAMBRINE F. MOULINS-DAUVILLIERS G., ZONTINI E.
MRS CROZIER G., CHAVE P., VILLIOT D., RIOU J.

QUORUM : 31

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

GESTION DES DECHETS

1. Rapport annuel 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

ANIMATION CULTURELLE

2. Fonds de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt intercommunal : approbation du règlement d'attribution et lancement de l'appel à candidature pour l'année 2026

FINANCES

3. SPIC (budget annexe « énergie solaire ») : changement d'intitulé

MOBILITE

4. Plan de mobilité simplifié : arrêt

SOLIDARITES

5. CIAS : modification de la représentation de la CCVD

RESSOURCES HUMAINES

6. Lignes directrices de gestion ressources humaines : présentation
7. Centre de gestion de la Drôme : adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs
8. Petite enfance : suppression d'un emploi d'Agent social territorial à temps complet et création d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
9. Restauration collective : suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet (17,5 heures hebdomadaires) et création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)
10. Jeunesse : création de 4 contrats d'engagement éducatif (fonction d'animateur) à temps complet

ECONOMIE

11. Ferme des praves : Dommages imputables au sinistre « dégâts des eaux »
12. Les Mitronnes (Montoison) : vente d'une parcelle à la SAS CERACO

PROCEDURES CONTRACTUELLES

13. CRTE – avenant n°2 pour mise à jour du tableau de suivi du Contrat de Réussite de la Transition Ecologique

URBANISME

14. Mise en place d'un observatoire de la consommation foncière du PLUI

Le Procès-Verbal des Conseils du 29/04/25 et du 06/05/25 n'appelant pas d'observations sont approuvés.

Monsieur Robert Arnaud est désigné secrétaire de séance.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Délégations du Conseil données au Bureau

	BUREAU DU 6 MAI 2025	DECISIONS
Economie	1. Les Mitronnes (Montoison) : demande de subvention auprès de l'État : fonds vert "Recyclage foncier" pour la réhabilitation de friche agro-industrielle en un site pilote autour des activités agricoles et alimentaires et la production d'énergie renouvelable	Montant total : 5 879 774 € dont Fonds vert ingénierie (acquise) : 58 000 €, fonds vert (50% déficit) : 1 517 679 €, vente des bâtiments : 459 000 €, loyers sur 20 ans : 96 160 €, vente des terrains nus : 2 231 257 €, CCVD : 1 517 678 €
	2. Les Mitronnes (Montoison) : réhabilitation de friche agro-industrielle - Réalisation d'un aménagement routier pour accès au site - Validation de l'Avant-projet Détaillé	Sécurisation de l'entrée du site. Travaux prévus en septembre 2025 Chiffrage APD : 276 334.30 € dont 14 488.70 € (espaces verts en option)
Animation à la biodiversité	3. DREAL : dotation 2025	Montant : 108 583 €
	4. Réserve naturelle - Joëlette enfant : approbation convention de prêt	Mise à disposition à titre gracieux durant les heures d'ouverture de la Gare des Ramières
	5. Réserve naturelle - Matériel d'observation : approbation convention de prêt	Mise à disposition à titre gracieux durant les heures d'ouverture de la Gare des Ramières
Animation culturelle	6. Fonds de soutien aux tiers-lieux : attribution aux tiers-lieux et espaces communs du territoire 2025-2026	28 000 € attribués au total : 7 500 € à Maison Mège (Francillon), 5 000 € à La rivière'arts (Gigors et Lozeron) et à Andrie-Andra (Allex), 7 000 € au Lieu commun (Beaufort), 3 500 € à Source de vie (Loriol)
	7. Association « nuits des forêts » : approbation convention année 2025 dans le cadre des rencontres du Campus et demande de subvention au Conseil départemental et à l'association nuits des forêts pour le financement de l'évènement	Montant : 7 464.20 € dont 2 612 € conseil départemental, 500 € nuits des forêts, 4 352.20 € CCVD 13 et 14 juin 2025 : 4 événements à Allex (Réserve), Chabrillan (parc des cèdres), Grâne (forêt communale) et La Roche sur Grâne (forêt privée des Amanins)
	8. Fonds manifestations culturelles : attribution 2025 (solde)	4 328.20 € attribués à Le Tiroir (suze), Les amis du patrimoine de Montoison, la Sye-telle (Cobonne), stridulations nocturnes (Chabrillan), E il piano va (Grâne), Club intergénérationnel de la Gervanne (Beaufort), les amis des petits robins (Livron)
	9. Appel à projet Mémoires de territoire : attribution 2025	12 143.40 € (sur budget total 15 000 €) attribué à 3 petites truites éditions
	10. Association pages : attribution exceptionnelle de subvention	Montant : 1 000 €, en marge du festival Mozart à Saoû
Gestion des déchets	11. Prêts réciproques de véhicules : renouvellement convention avec la CCD et à la CCCPS	A titre gracieux Véhicules prêtés en cas de panne, d'ajouts ponctuels de collecte, compacteur embarqué
	12. Déconstruction bâtiment à Félines : mise à disposition de bennes de chantier –convention CCVD / Félines	Pour accueil des séjours jeunes Mise à disposition gratuite entre le 2/5 et le 27/6/25

Mobilité	13. Mise à disposition d'un vélo supplémentaire au CIAS et mise à jour de la convention de mise à disposition	4 ^{ème} vélo prêtés pour besoins des personnes accompagnées par le CIAS
Sport	14. Sentiers (Livron) : demande de financement au CD26 pour les travaux d'aménagement	Montant : 3 376.80 € dont 1 351 € conseil départemental, 2 025.80 € CCVD Sentier inscrit au PDIPR
	15. et 16 Natation scolaire : mise à disposition des piscines de Crest – convention CCVD/3CPS et Bourdeaux – convention CCVD/commune de Bourdeaux	8 séances pour chacun 68 enfants de la Gervanne entre les 2 et 30/6 ; coût 1 600 € avec animations à la biodiversité entre 12h et 14h par les animateurs de la gare des ramières 17 enfants de Soyans et La répara Auriplés ; coût 988 €
Environnement	17. Candidature au fonds vert « « soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique - Appui à l'ingénierie - Mesure transverse »	financement du poste d'animation Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ; période : 1/4/25 au 31/3/26 montant : 54 000 € dont 25 000 € fonds vert, 15 000 € ADEME-COT, 14 000 € CCVD
	18. Candidature à l'appel à projet AACT-Air de l'ADEME	Montant étude : 30 000 € dont ADEME : 21 000 €, CCVD : 4 770 €, 3CPS 2 430 €, CCD 1 800 €
	19. Constitution d'une grappe de projets d'installations photovoltaïques : accord de confidentialité entre le fonds régional OSER et la CCVD	Echange d'informations confidentielles dont l'accord sert de garantie Grappes de projets photovoltaïques (ombrières, patrimoine bâti public, toitures, ...)
	21. Autodiagnostic d'économie d'eau dans les bâtiments et pratiques de la CCVD : convention de partenariat CCVD/SMRD	CCVD : collectivité pilote pour une phase d'expérimentation Accompagnement d'un an par le SMRD Audit et plan d'actions d'économie d'eau sur patrimoine CCVD ; résultats attendus : entre 20 et 50 € d'économie d'eau et retour sur investissement des actions de 2 ans
Administration générale	22. Association les acteurs de la Biovallée : cotisation 2025	Montant : 30 000 €

- **Informations du Président dans le cadre de ses délégations données par le Conseil**

Thèmes	Décisions
Les mitronnes (Montoison): vente de matériel	2 silos 15 m3, 1 armoire électrique pour 600 €
Utilisation du minibus DUCATO FIAT immatriculé CX 466 AT (chantiers éducatifs politique de la ville)	Période du 22 au 26 avril 2025

- **Parité au conseil communautaire**

Suite à la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales Monsieur Jean Serret souhaite que la parité soit plus présente au conseil communautaire pour le prochain mandat. Une réflexion est en cours sur la composition du conseil afin de permettre aux femmes d'y être représentées en plus grand nombre.

- **PLUI**

Monsieur Jean Serret rappelle le travail d'une dizaine d'années pour finaliser ce document de planification, élaboré parallèlement au SCOT.

La consultation des PPA a donné une majorité d'avis favorables.

C'est un outil important au service du territoire.

Il va rencontrer avec Monsieur Loïc Morel les commissaires enquêteurs. Ceux-ci se rendront dans chaque commune. Il remercie les maires de leur mettre à disposition tous les documents nécessaires.

L'enquête publique est une phase essentielle puisqu'elle permettra de recueillir les observations des habitants. Ce PLUI doit refléter ce que veulent les citoyens, puisqu'il s'agit de planifier les différents usages du sol. Ils doivent s'approprier le document, aidés en cela par les élus qui doivent faciliter leur prise de connaissance.

Ensuite, les commissaires enquêteurs rendront leur avis ; il y aura un travail d'ajustement pour inclure les observations dans le document définitif dont l'élaboration sera soumise à un Conseil à l'automne. C'est un exercice difficile car ces modifications ne devront pas remettre en cause l'esprit du document de départ.

GESTION DES DECHETS

1. Rapport annuel 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Madame Christine Marion rappelle que l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 prévoient, conformément à la loi 2015-992 du 17 Août 2015 art. 98, que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Elle rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée gère en régie les collectes des déchets produits sur chaque commune du territoire et la majorité de leur transfert vers les centres de traitement.

En préambule, Madame la Vice-Présidente souhaite vivement remercier les équipes du service qui par la diversité de leurs missions et leur complémentarité font que le service fonctionne très bien, de façon réactive, sous la houlette des coordinatrices.

C'est la dernière présentation de la mandature ; elle remercie les élus – commission déchets et des communes – pour leur implication, le travail en bonne intelligence, la confiance réciproque.

Il lui semble important que les élus de la nouvelle mandature bénéficient d'un service public adapté aux besoins et fonctionnel.

Le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté par Madame la Vice-Présidente en charge de la qualité de vie, mobilité, gestion des déchets.

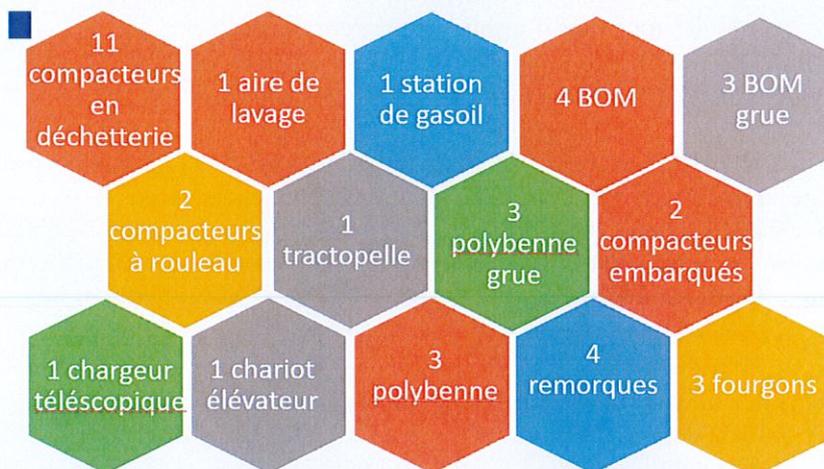
La direction

Les moyens humains : 34 agents

ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none">• Direction• Assistantes; relation usager, suivi commandes, cartes de déchetteries, gestion moyens internes, facturations, gestion administrative	4 agents 3,1 ETP
DECHETTERIES	<ul style="list-style-type: none">• Responsable de service et gardiens• Accueil et orientation des usagers, contrôle du tri• Gestion et entretien de la déchetterie et des équipements	10 agents 9,8 ETP
COLLECTE OMR ET BIODÉCHETS	<ul style="list-style-type: none">• Responsable de service, chauffeurs-rippeurs et rippeurs• Conduite BOM et BOM grue, collecte des déchets en bacs ou CSE, suivi des camions et des équipements de collecte, nettoyage des bacs• Suivi et collecte des collecteurs à biodéchets	9 ETP
COLLECTE SÉLECTIVE ET TRANSFERT	<ul style="list-style-type: none">• Responsable de service, chauffeurs• Conduite BOM grue, collecte des déchets en CSE, suivi..• Evacuation des bennes de déchetterie, du broyat, déploiement déchetterie mobile	6 ETP
MAINTENANCE	<ul style="list-style-type: none">• Responsable de service, chauffeurs polyvalents• Suivi et entretien technique des équipements et des PL• remplacements des agents des équipes de collecte	3 ETP
PRÉVENTION, TRI ET COMPOSTAGE	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des composteurs collectifs, sensibilisation, vente de composteurs• Accompagnement des établissements sur le compostage et le tri• Coordination et accompagnement réduction des produits végétaux	2 ETP

Des renforts sont nécessaires tout au long de l'année (remplacements des absences diverses, ...).

Les moyens matériels



Ces différents matériels témoignent de la diversité des tâches des agents.
Une équipe de maintenance est également présente pour les petites réparations, le petit entretien.

Les points de collecte

160 points d'apport volontaire (PAV)
756 conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes
15 collecteurs à biodéchets implantés dans les zones plus urbaines et près du centre d'Etoile ; les retours du centre sont très positifs : un compost de qualité
820 bacs collectifs et 400 bacs individuels : - 30 % par rapport à 2020 (11 150 bacs)

Les tournées

Du lundi au vendredi, de 5h30 à 14h15 ou 6h à 16h : 16 tournées OMr, 8 tournées tri multimatériaux et 3 tournées verre.

Les déchetteries

3 déchetteries ouvertes 5 jours sur 7
1 déchetterie ouverte 2 jours par semaine
1 déchetterie mobile déployée 1 jour par semaine (Divajeu, Mornans, Saoû)

Les indicateurs techniques

Les tonnages collectés

15 708 tonnes collectées (508.3 kg/hab – la moyenne AURA 2023 est de 509 kg/hab) dont :

- Collecte : 53 % = 8 328 tonnes (269.5 kg/hab – la moyenne AURA 2023 est de 293 kg/hab) dont :
 - o 71 % = 5 937 tonnes OMr (192.2 kg/hab – la moyenne AURA 2023 est de 207 kg/hab)
 - o 16 % = 1 292 tonnes tri
 - o 13 % = 1 098 tonnes verre
- Déchetteries : 47 % = 7 380 tonnes (238.8 kg/hab – la moyenne AURA 2023 est de 216 kg/hab) dont :
 - o 26 % = 1 915.2 tonnes DNV (déchets non valorisés)
 - o 74 % = 5 464.8 tonnes (hors gravats)

Il est un peu difficile de se comparer avec les moyennes AURA dont on ne connaît pas tous les critères utilisés. Les gravats ont été sortis du tonnage car AURA ne les prend pas en compte dans ses statistiques.

Les évolutions entre 2023 et 2024 :

- Baisse de 0.03% des tonnages apportés en déchetteries (gravats inclus)
- Baisse de 3 % des tonnages d'ordures ménagères collectées
- Augmentation de 2 % des tonnages de collecte sélective et verre collectés
- Baisse de 0.67 % des tonnages de l'ensemble des déchets

Les évolutions entre 2010 (base de départ de la loi AGEC) et 2019 (fin mandat précédent) :

- tonnages apportés en déchetteries (hors gravats et déchets verts)
 - o + 45 % depuis 2010
 - o + 3% depuis 2019
- tonnages d'ordures ménagères collectées
 - o - 24 % depuis 2010
 - o - 14 % depuis 2019
- tonnages de collecte sélective et verre collectés
 - o - 10 % depuis 2010
 - o + 6 % depuis 2019
- tonnages des déchets non valorisables
 - o - 20 % depuis 2010
 - o - 14 % depuis 2019

Les OMR représentaient 71 % des déchets ménagers produits par les foyers hors déchetteries, en 2024, la collecte sélective (tri et verre) représentant 29 %.

Cette part était de 75 % en 2010. Sachant que les ordures ménagères contiennent encore plus de 40 % de déchets qui devraient être orientés sur la collecte sélective et que le traitement des OMR est le coût le plus important pour la collectivité, l'amélioration du geste de tri est un enjeu majeur.

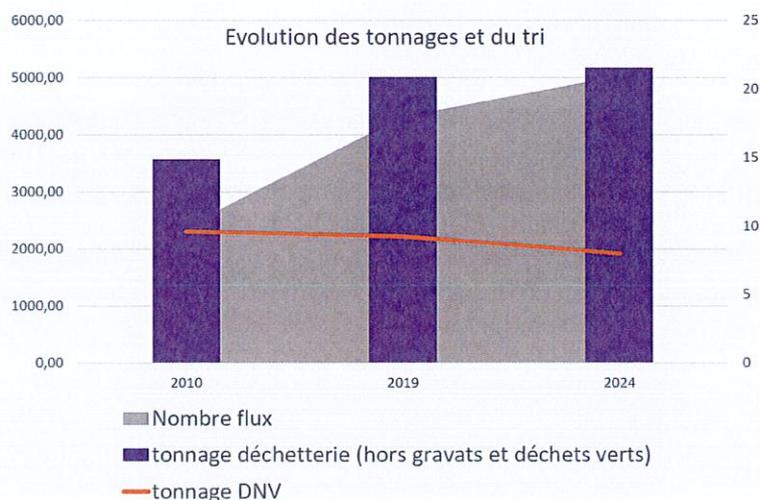
La quantité totale des déchets produite par habitant continue de diminuer en 2024 par rapport à 2023 (-1.73 %) du fait principalement de la baisse des OMR mais aussi du verre.

Les déchets d'emballage et papier/cartonnette augmentent quant à eux (+9.45 %), en lien avec les évolutions des années précédentes (tri simplifié grâce à l'extension des consignes de tri et à la collecte multimatériaux ; développement des points de tri en remplacement des bacs en regroupement).

La baisse de la production ou du tri du verre, déjà engagée en 2023 et constatée également au niveau du Sytrad est en cours d'étude.

Par rapport à l'année de base 2010, la réduction des déchets produits par foyer (collecte hors déchetteries) est de 20.43 %.

Les flux collectés en déchetteries



Il y a de plus en plus de filières de tri. Celui-ci est positif car la courbe des déchets non valorisables tend à baisser.

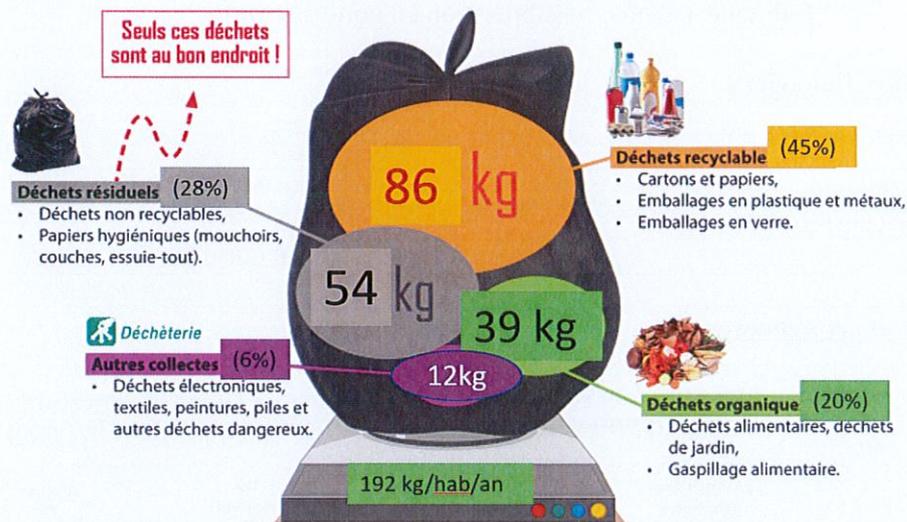
Sur les / 328 tonnes de déchets collectés en 2024 (OMR + sélective), 26,34 % sera valorisé en compost (dont 10 % d'évaporation), 28.2 % sera recyclé, 13 % sera valorisé énergétiquement et 44.1 % sera enfoui.

Les enjeux de réduction des déchets, tri, valorisation des ressources

Ils reflètent une évolution des pratiques et des métiers.

Caractérisation des ordures ménagères (réalisée sur le territoire du Sytrad en décembre 2022)

La prochaine caractérisation sera disponible en décembre 2025 (se fait tous les 3 ans).



Enjeux et leviers

Enjeux :

- Préservation des ressources
- Réduction des déchets
- Maîtrise des coûts dans un contexte d'augmentation des charges et de la TGAP ; celle-ci est passée de 19 € à 65 €)

Une surtaxe est prévue en septembre 2025 : 5€/t du fait des pénalisations subies par les centres d'enfouissement qui dépassent leur capacité agréée.

Le tri est donc important pour faire baisser ces tonnages.

Leviers :

- Limiter la production de déchets
- Réduire les tonnages OMr et DNV en incitant au tri
- Augmenter la valorisation des biodéchets et déchets recyclables
- Limiter les déchets collectés par le service public au cadre prévu
- Optimiser les moyens et tournées

Leviers actionnés :

- Tri à la source des biodéchets (100 % d'habitants couverts)
 - o 393 composteurs vendus
 - o 2 246 bioseaux distribués
 - o 12 placettes collectives
 - o 15 collecteurs à biodéchets
- Points d'apport volontaire (70 % d'habitants couverts par PAV uniquement)

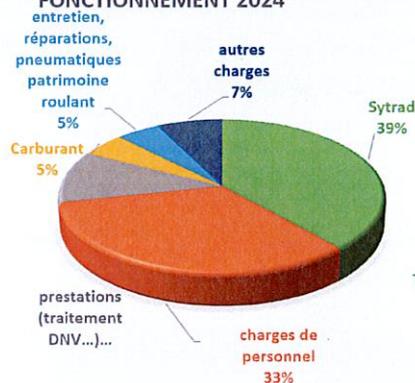
- 14 PAV installés
- 70 bacs supprimés
- Redevance spéciale
 - 20 conventions de collecte
 - 69 300 € de facturation (8 ont déduit leur TEOM – le montant serait de 90 000 €)
- Incitation au tri en déchetteries
 - Poursuite du déploiement des nouvelles filières
 - Evolution du règlement, notamment pour les professionnels
- Réemploi, réduction, économie circulaire (travail de valorisation)
 - Appel à projet
 - Produits végétaux
 - Soutien troc ton truc
 - contrat d'objectif territorial
 - conteneur Val d'Emploi
 - suivi Paillettes (fabUnit)
- Aide et sensibilisation au tri
 - Manifestations
 - Visites dans établissements
 - Habitants (stands, sensibilisation en porte à porte)

Indicateurs financiers

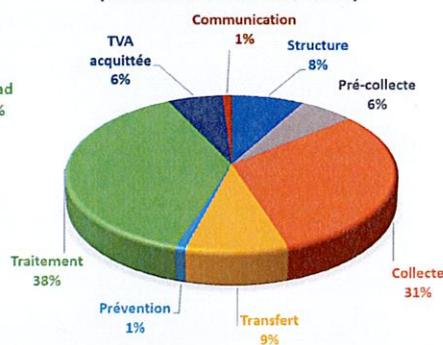
	Dépenses	Recettes
Investissement	643 219 €	653 278 €
Fonctionnement	5 356 977 €	5 598 445 €
	6 000 196 €	6 251 724 €

Répartition des dépenses

RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2024

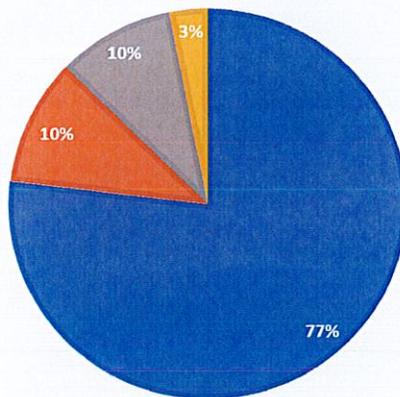


RÉPARTITION DES COUTS (MATRICE DE COUTS 2023)



Répartition des recettes

■ TEOM ■ RECETTES INVESTISSEMENT ■ SOUTIENS ET RECETTES MATIERES ■ AUTRE



Quel serait l'impact si **tous les déchets recyclables** étaient mis dans la poubelle grise ?

Si en 2024, les habitants du territoire de la CCVD avaient mis tous leurs déchets de collecte sélective aux ordures ménagères (soit 8 328 tonnes d'OMR et 0 tonne de déchets de collecte sélective), le surcoût des frais liés au Sytrad aurait été de 438 000 €.

L'impact aurait également été une baisse de recettes de 361 000 € soit, au total, **un besoin de 800 000 € de financement supplémentaire au titre de la TEOM.**

Il est donc essentiel de continuer les gestes de tri, tout ce qui peut réduire cette poubelle grise.

Il est important qu'il y ait une prise de conscience de tous (habitants, industriels, entreprises, ...) et réfléchir chacun à son niveau au choix de ses produits en fonction de leur emballage, par exemple. Le consommateur a un impact sur tous les changements de pratiques.

Monsieur Jean Serret rappelle le chemin parcouru en 40 ans : de la décharge sauvage autorisée par arrêté préfectoral au service organisé d'aujourd'hui, grâce aux efforts de tous.

Durant ce mandat, 3 réussites majeures :

- 1) Tri des biodéchets ; cela paraissait infaisable ; or, l'engouement des habitants est bien présent (1 tonne par semaine environ, en augmentation et 207 tonnes de compost au total en 2024 avec les placettes). Monsieur Daniel Cotton confirme que le tri des biodéchets marche très bien dans les petites communes. Les efforts doivent toutefois être poursuivis pour encourager et développer encore cette pratique vertueuse.
- 2) Changement d'habitude de tri (nouvelles consignes) : peu d'erreurs de tri ; vécu comme un retour en arrière mais finalement adopté par les habitants (plus simple)
- 3) Passer du pas de porte au point d'apport volontaire (dans les centres-bourgs essentiellement)

Le Conseil :

- Prend acte de la présentation,
- Approuve le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération

ANIMATION CULTURELLE

2. Fonds de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt intercommunal : approbation du règlement d'attribution et lancement de l'appel à candidature pour l'année 2026

Dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, Monsieur le Président rappelle que le fonds de soutien a été initialement mis en œuvre avec pour objectif de soutenir les associations du territoire pour une diffusion et promotion des manifestations culturelles et/ou artistiques, participant au rayonnement culturel du territoire. Les actions accompagnées permettent l'accès de tous les habitants et habitantes à la culture.

Les principaux critères du fonds de soutien sont les suivants :

- Ce fonds de soutien est à destination des associations dont le siège social est domicilié sur le territoire de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.
- Les actions devront être réalisées sur la période d'année civile. Une convention sera signée avec chaque association.
- Les projets soutenus se situent dans les champs d'intervention suivants : arts de la rue, arts visuels, cirque, danse, cinéma (documentaires, fiction...), musique, photographie.
- Le taux de subvention est de maximum 30% du budget global de l'action et concerne les frais de fonctionnement, soit les frais de communication, de promotion, artistiques et techniques avec un plafond de 1 000 € TTC.
- Un courrier de soutien de la mairie d'accueil devra être fourni.

Pour l'année 2026, il est proposé une publication du fonds de soutien au 16 juin 2025, pour une réception des candidatures jusqu'au 01 octobre 2025. Les associations candidates seront accompagnées pour affiner leur projet et leur plan de financement. Un comité technique sous la responsabilité de la conseillère déléguée analysera les projets sur la base de critères internes pour établir une sélection des projets accompagnés en octobre 2025.

L'attribution sera proposée par délibération du bureau communautaire.

Le Conseil :
- valide le règlement du fonds de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt intercommunal, le planning envisagé et le processus de sélection des projets pour 2026 (il remplace celui délibéré précédemment)
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

FINANCES

3. SPIC (budget annexe « énergie solaire ») : changement d'intitulé

Monsieur Robert Arnaud rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée souhaite développer la production d'énergies renouvelables localement afin de générer des recettes sur le territoire. Ainsi, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée s'est fixée comme objectif d'être Territoire à Énergie Positive.

Pour cela elle a défini son mix énergétique dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en septembre 2021 et sa feuille de route dans le cadre de son schéma directeur des énergies renouvelables (SDER), approuvé en novembre 2024. Elle mène également une politique territoriale, mutualisée avec la Communauté de Communes du Crestois, Pays de Saillans, Coeur de Drôme, « BIOVALLÉE 2040 », avec la mise en place du SPIE (service public intercommunal de l'énergie), œuvrant à la réduction des consommations énergétiques.

La communauté de communes du Val de drôme en Biovallée a également créé un budget annexe « production d'énergie solaire – photovoltaïque » en 2016 pour mettre en œuvre une politique d'exemplarité et systématiser l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables sur son patrimoine.

- 15 installations réalisées depuis 2016 pour une puissance de 800kWc.
- Trois installations photovoltaïques supplémentaires seront réalisées en 2025
- et deux nouvelles sont prévues pour 2026. Ces nouvelles installations permettront d'atteindre une puissance installée de 1MW et de produire environ 1,3MWh/an (soit la consommation électrique d'environ 500 ménages) sur le patrimoine intercommunal.

Les récentes évolutions techniques (développement de l'autoconsommation collective, du moyen éolien, ...) et réglementaires (Loir APER, nouvel arrêté tarifaire, ...) liées aux énergies renouvelables ouvrent de nouvelles perspectives pour les porteurs de projets.

Il est proposé de modifier l'intitulé du budget SPIC actuel « Energie Solaire » en Budget SPIC « Energies Renouvelables » afin de permettre à l'intercommunalité de diversifier les types de projet de production d'énergies renouvelables qu'elle pourrait développer sur son patrimoine (photovoltaïque, éolien, chaleur renouvelable, ...).

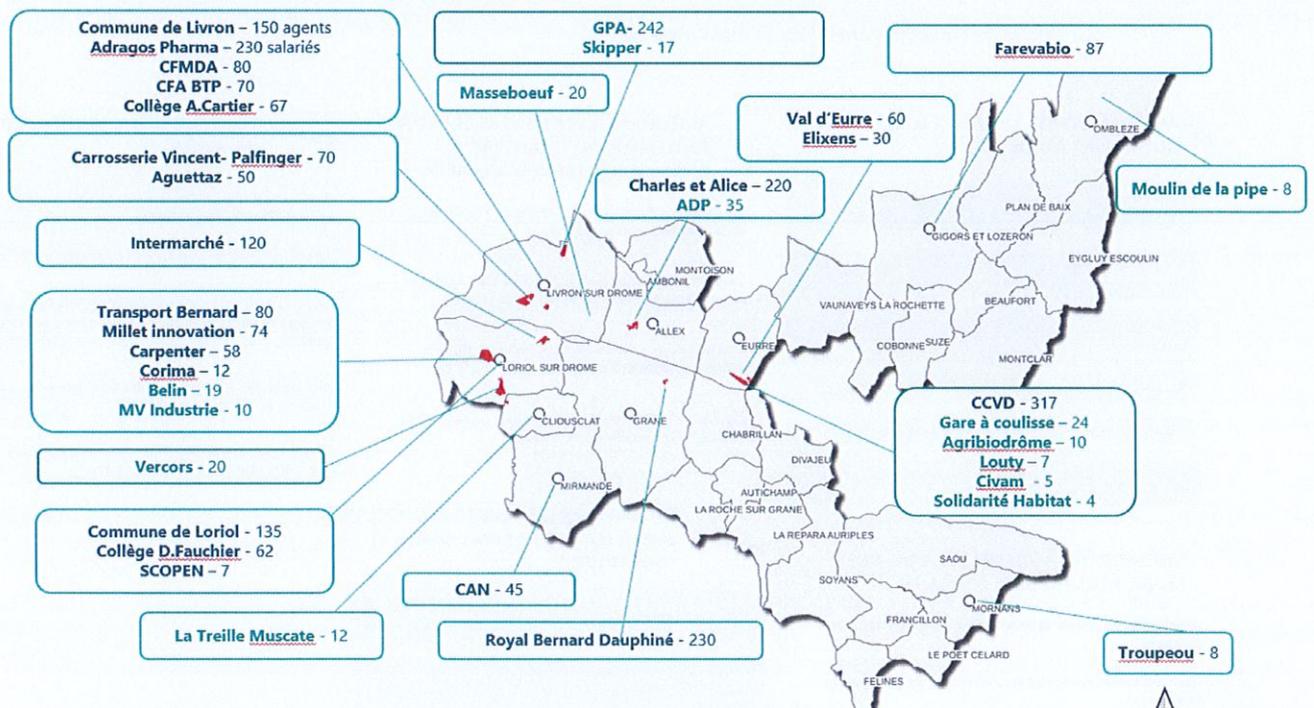
Le Conseil :
- Approuve la modification du budget SPIC « Energie Solaire » en Budget SPIC « Energies Renouvelables » au 1er juillet 2025
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération
1 abstention

4. Mobilité : arrêt du plan de mobilité simplifié (PDMS)

Madame Christine Marion rappelle que, suite à la prise de compétence d'organisation de la mobilité, le 30 mars 2021 et à l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable approuvé le 15 décembre 2021, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a mené, en 2023, un état des lieux des mobilités, au travers notamment d'une enquête mobilité auprès des habitants et actifs du territoire. A la suite de ce premier diagnostic, dont les résultats ont été partagés avec les élus du territoire et le comité des partenaires, l'exécutif de la CCVD a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS).

La démarche lancée en novembre 2024 et accompagnée par le bureau d'étude Ebulis s'est articulée en 3 étapes : diagnostic complémentaire, stratégie, enjeux et plan d'actions. Chacune de ces phases s'est déroulée de façon concertée, réunissant plusieurs instances :

- 4 comités de Suivi composé du comité des partenaires, des élus référents mobilité des communes et des techniciens de la Région et du Département
- 3 comités de pilotage composé des élus de l'exécutif CCVD, du Département, de la Région et de la DDT
- 6 ateliers réunissant habitants, acteurs associatifs et élus locaux sur l'échelle des 4 bassins de vie de la CCVD
- En amont, 38 entretiens avec les partenaires institutionnels, les acteurs associatifs du territoire, les intercommunalités voisines et des transporteurs logistiques ont été menés en phase de diagnostic
- 41 employeurs privés et publics ont été enquêtés sur le sujet de la mobilité domicile-travail parmi lesquels :
 - o 23 employeurs rencontrés
 - o 18 employeurs ont répondu à un questionnaire en ligne envoyé à l'ensemble des employeurs du territoire. Les employeurs enquêtés représentent près de 2700 salariés soit près de 30% des actifs travaillant sur le territoire.



Des questionnaires à destination des salariés ont également été diffusés afin d'affiner la connaissance des besoins en matière de mobilité domicile-travail. Des questionnaires en ligne ont également été transmis aux hébergeurs touristiques concernant les modes de déplacements des visiteurs touristiques du territoire (42 répondants).

Il ressort de ce travail collaboratif 3 enjeux, 5 orientations, 22 actions.

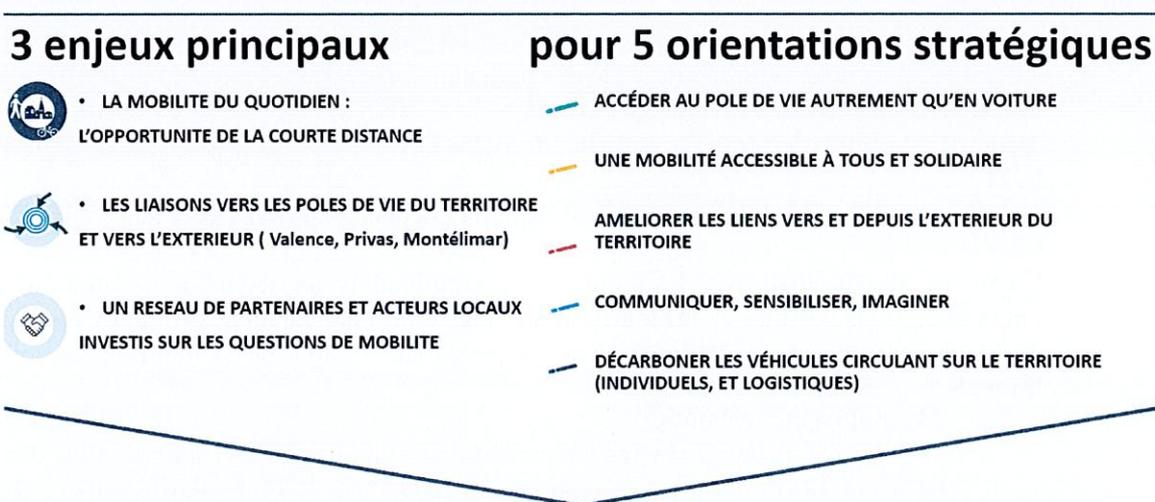
Enjeux :

1. La mobilité du quotidien : l'opportunité de la courte distance
2. Les liaisons vers les pôles de vie du territoire : Livron, Loriol, Crest et vers l'extérieur : Valence, Privas
3. Le maintien d'un réseau de partenaires et acteurs locaux investis sur les questions de mobilité

Orientations :

- 1- Accéder à Crest, Livron et Loriol autrement qu'en voiture
- 2- Une mobilité accessible à tous, une mobilité qui se veut solidaire
- 3- Améliorer les liens vers et depuis l'extérieur du territoire, et notamment Valence et la CAPCA
- 4- Communiquer, sensibiliser, imaginer
- 5- Décarboner les véhicules circulant sur le territoire (individuels et logistiques)

Ces 5 orientations se déclinent en 22 actions définies dans un plan d'actions concret, chiffré et programmé sur une période de 10 ans (2025-2035) prenant en compte tous les bassins de vie.



Déclinés en 22 actions concrètes sur tout le territoire

en sus de l'objectif général du schéma cyclable

ACCÉDER A CREST, LIVRON ET LORIOLE AUTREMENT QU'EN VOITURE

Apaiser le pôle Loriol, Livron pour se déplacer à pied et à vélo, en lien avec la déviation de la N7 et la passerelle.

Pôle Loriol, Livron : Des bornes de libre-service vélo dans les gares et services clé.

Un réseau de TAD en rabattement vers les pôles de vie et gares

Des navettes pour le domicile-travail

Travailler l'accessibilité de la gare de Crest (avec la CCCPS).

Apaiser, favoriser la marche à pied et à vélo dans les bourgs – vers les écoles

UNE MOBILITÉ ACCESSIBLE À TOUS, UNE MOBILITÉ QUI SE VEUT SOLIDAIRE

Développer un transport solidaire à destination des plus précaires

Une tarification solidaire pour l'ensemble des services du territoire

Autopartage à disposition partout sur le territoire

AMELIORER LES LIENS VERS ET DEPUIS L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE, et notamment VALENCE et LA CAPCA

Vers Valence depuis Crest : Fréquence à la demi-heure pour la ligne D24 et par le train.

Vers et depuis Valence depuis le pôle Livron/Loriol : Améliorer la desserte par la D30 et par le train.

Une plateforme de covoiturage sur le territoire et incitation financière au covoiturage

Des liens à vélo facilités depuis et vers les territoires voisins, et notamment vers la CAPCA

DÉCARBONER LES VÉHICULES CIRCULANT SUR LE TERRITOIRE (INDIVIDUELS, ET LOGISTIQUES)

Collectivités exemplaires : décarboner la flotte de véhicules CCVD, mutualiser un véhicule de 9 places entre les communes et associations

Evaluer l'intérêt d'une mutualisation des livraisons/emports logistique sur le territoire, par une étude fine

Sur le pôle Loriol/Livron : Continuer l'expérimentation de vélo-cargo mutualisé pour les artisans et commerçants

COMMUNIQUER, SENSIBILISER, IMAGINER

Continuer d'informer et d'accompagner notamment vers les jeunes et les publics précaires.

Animer tout nouveau dispositif mobilité

En partenariat avec le Département, communiquer sur le partage de voirie et soutenir le dispositif « tous à vélo » au collège.

Travailler des Plans de Mobilité Inter-entreprises (PDMIE) dans les zones d'activités (ZA)

Mettre à disposition des VÉLI pour développer les imaginaires sur les possibilités de demain

Ce projet de PDMS a été présenté au Comité de Pilotage du 5 mai 2025 qui a émis un avis favorable.

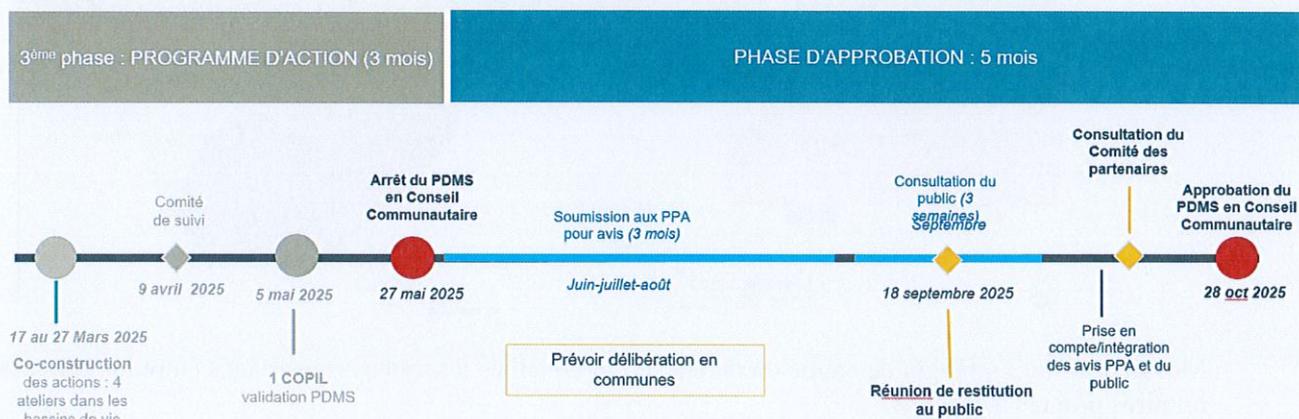
Il importe dès lors d'arrêter ce projet de PDMS afin de le soumettre ensuite pour une phase de consultation des partenaires sur une période de 3 mois. Le projet de PDMS doit être soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées qui sont :

- les communes de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée,
- les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) limitrophes : Valence Romans Agglomération, Montélimar Agglomération, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.
- le Département de la Drôme,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- l'Etat

Le projet de PDMS, assorti des avis recueillis, sera ensuite soumis à une procédure de participation du public sur une période de 21 jours au minimum dans les conditions prévues au II de l'article 123-19-1 du code de l'environnement.

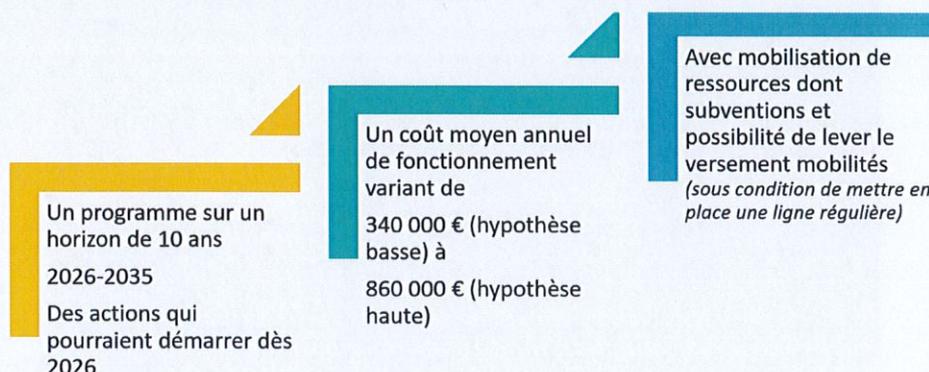
La Communauté de Commune du Val de Drôme en Biovallée devra consulter son comité des partenaires avant l'approbation du PDMS (article L1231-5 du code des transports).

Au terme de cette période de consultation, le projet de PDMS sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, avant d'être définitivement approuvé par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.



Pour rappel, il convient de souligner que si le Plan de mobilité simplifié est un programme volontaire qui n'a pas de valeur prescriptive, il n'en demeure pas moins une feuille de route en faveur d'une politique publique locale cohérente. En effet, il a pour ambition de proposer en 2035 aux habitants et actifs de tout le territoire au moins trois solutions de transport de qualité adaptées à leurs besoins pour une mobilité solidaire accessible à tous.

Par ailleurs, il s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial qui vise à une réduction de 39% de la consommation d'énergie pour les transports à l'horizon 2030 (par rapport à 2015).

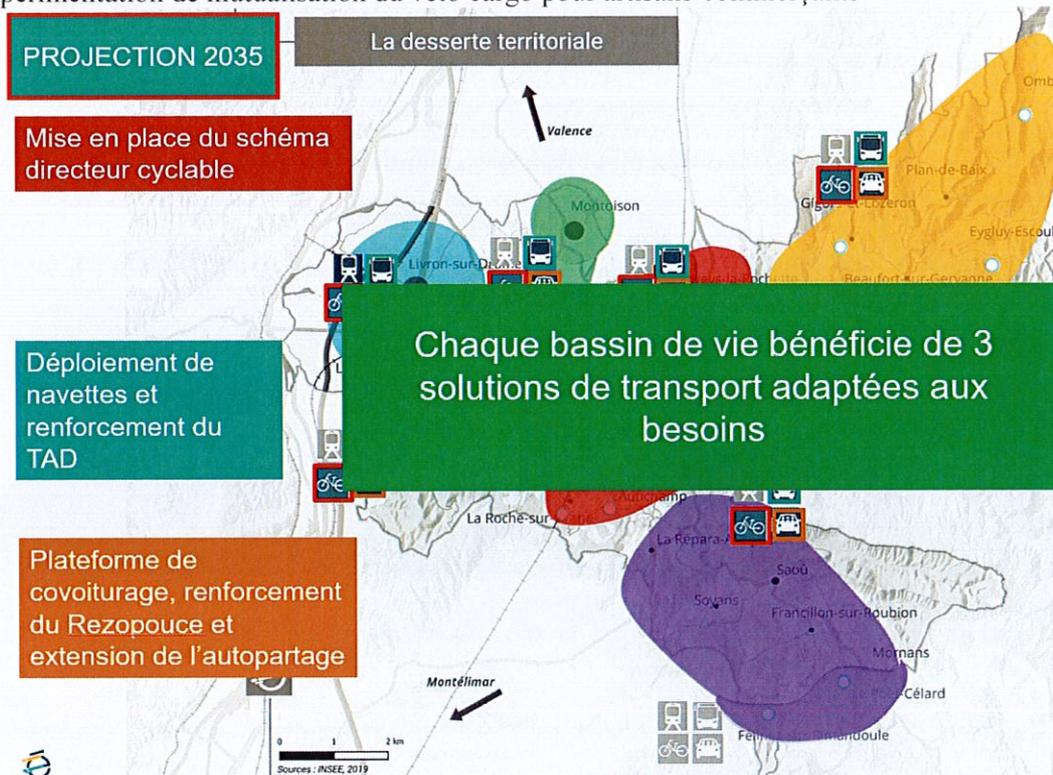


Le versement mobilité : il est conditionné à la mise en place d'une ligne régulière.

Les montants présentés n'intègrent pas les subventions potentielles qui restent à rechercher.

Actions qui peuvent démarrer dès 2026 :

- Plateforme de covoiturage et incitation financière au covoiturage
- Etablir une charte d'aménagement pour apaiser les centre-bourgs
- Bornes libre-service vélo dans les pôles de Loriol et Livron
- Mutualisation d'un véhicule 9 places
- Expérimentation de mutualisation du vélo cargo pour artisans-commerçants



Monsieur Marc Estrangin demande comment seront conciliés les transports partagés entre les entreprises et les horaires propres à chacune.

Madame Christine Marion répond que les entreprises sont prêtes à modifier leurs horaires pour bénéficier du transport partagé.

Elle indique qu'élaborer un PDMS témoigne d'un choix volontaire de la CCVD, puisque ce document n'est pas obligatoire légalement. Il se doit de respecter une procédure encadrée, bien qu'il soit plus souple d'un plan de mobilité.

Le Conseil :

- ***arrête le Plan de Mobilité Simplifié annexé à la présente délibération ;***
- ***autorise Monsieur le Président :***
 - + ***à soumettre le projet de Plan de Mobilité pour avis aux personnes mentionnées à l'article L1214-36-1 du code des transports ;***
 - + ***à répondre à toute demande émanant d'un organisme ou d'une association mentionnée à l'article L1214-36-1 du code des transports***
 - + ***à consulter le comité des partenaires ;***
 - + ***à soumettre ensuite le projet de Plan de Mobilité Simplifié, assorti des avis recueillis, à une procédure de participation du public dans les conditions prévues au II de l'article 123-19-1 du code de l'environnement ;***
 - + ***à procéder ensuite aux modifications éventuelles pour tenir compte des avis recueillis et des résultats de participation du public***
- ***Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

5. CIAS : renouvellement des membres élus du conseil d'administration du CIAS suite à une démission

Madame Catherine Jacquot informe que Madame Evelyne Bilbot, conseillère communautaire, a démissionné du conseil d'administration du CIAS et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur Francis Fayard précise que Madame Evelyne Bilbot démissionne car elle déménage dans une autre région.

Il propose de choisir le mode de scrutin de liste.

Pour rappel, la délibération du Conseil communautaire du 25 août 2020 a fixé à 19 le nombre d'administrateurs :

- 1 Président de droit
- 9 membres issus du conseil communautaire
- 9 membres nommés

L'article 2 de la délibération précise qu'il faut répartir les sièges des membres élus du Conseil Communautaire en veillant que chaque bassin de vie soit représenté par au moins un élu.

Madame la Vice-Présidente annonce que Marie-Christine GEAY a fait acte de candidature et demande s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat s'étant fait connaître,

Une liste est présentée pour représenter la CCVD au Conseil d'Administration du CIAS. Elle est composée de :

- BRUN Françoise
- CAILLET Christian
- CHALEAT Régine
- D'HEROUILLE Claude
- GEAY Marie-Christine
- GRANGEON Solange
- JACQUOT Catherine
- MANTONNIER Nathalie
- MOULIN-DAUVILLIERS Geneviève

Il convient donc de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs.

Le Conseil :

- ***choisit le mode de scrutin de liste permettant l'élection des représentants au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)***
- ***procède à l'élection des neuf conseillers communautaires qui composeront le collège des élus de la communauté de communes au conseil d'administration du CIAS***
Mesdames Françoise Brun, Régine Chaléat, Solange Grangeon, Catherine Jacquot, Nathalie Mantonnier, Geneviève Moulins-Dauvilliers, Messieurs Christian Caillet, Claude D'hérouville sont élus
- ***Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

6. Mise en place des Lignes directrices de gestion Ressources Humaines

Monsieur Robert Arnaud explique que les Lignes Directrices de Gestion visent à passer d'une approche individuelle de la gestion des ressources humaines à une approche plus collective. Elles répondent également à un objectif de transparence. Elles formalisent les procédures de gestion des ressources humaines.

Elles se décomposent en deux catégories :

1. Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours, dites aussi « lignes directrices de gestion Carrière », qui doivent préciser les critères et orientations générales appliqués pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade et la sélection des agents qui seront proposés à la promotion interne. Elles ont pour objectif de donner aux agents publics davantage de visibilité sur leur carrière et les pratiques de gestion RH internes à l'EPCI.
Ces lignes directrices de gestion, rappelées en toute fin du document « Lignes directrices de Gestion RH » annexé à cette délibération, ont fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire le 20 juillet 2021.
2. Les lignes directrices de gestion en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, dite aussi « lignes directrices de gestion Emploi » doivent déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en tenant compte des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Ces lignes directrices de gestion sont établies par l'autorité territoriale. Elles peuvent comporter des orientations qui sont propres à certains services, cadres d'emplois ou catégories.

Le comité social territorial a été consulté et a donné un avis favorable à l'unanimité.

Elles sont établies pour une durée pluriannuelle 2025-2030. Elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période, après avis du Comité Social Territorial.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la mise en place de ces Lignes directrices de gestion Ressources Humaines.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Joseph Safadi, directeur du service ressources humaines.

Monsieur Joseph Safadi précise que ce document acte des intentions de la Communauté de Communes en matière de ressources humaines et du sens qu'il leur est donné, interroge sur ce qu'il reste à faire dans l'objectif d'un service de meilleure qualité dans des conditions les plus bienveillantes possibles.

Ce document est dynamique et sera appelé à évoluer si la loi ou les axes de travail changent.

Le Conseil :

- ***Approuve la mise en place de ces Lignes directrices de gestion Ressources Humaines au sein de la Communauté de communes.***
- ***autorise le Président à les préciser ou modifier si cela s'avérait nécessaire, notamment en fonction des évolutions législatives.***
- ***Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

7. Centre de gestion de la Drôme : adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs

Monsieur Robert Arnaud informe que le CDG 26 propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique », pour la possibilité de recourir à des services et missions facultatifs proposés, sans que la CCVD en ait l'obligation.

Les principales missions facultatives proposées sont les suivantes :

- Santé et sécurité au travail (ACFI, médecine et psychologue du travail)
- Paie externalisée
- Archivage et numérisation
- Parcours professionnel (conseil en recrutement, recherche candidat, remplacement, évolution professionnelle, préparation au reclassement, entretien coaching, intérim, tutorat)
- Expertises (statut, juridique, calcul indemnité licenciement ou rupture conventionnelle, médiation)
- Chômage (étude, création dossier, suivi, ...)
- Retraites (étude, liquidation, corrections anomalies, accueil individuel, ...)
- Formations
- Référent déontologue des élus
- Mise à disposition de l'espace Jean Germain

Les tarifs sont présentés et prennent effet au 1/1/2025.

La convention prend effet le 1er juillet 2025. Elle sera valable jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2029 et renouvelable une dernière fois par tacite reconduction pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2032.

Le Conseil :

- *Décide d'adhérer à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 présentée*
- *adopte les tarifs en vigueur au 1/1/2025*
- *autorise Monsieur le Président à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...) et tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

8. Petite enfance : suppression d'un emploi d'Agent social territorial à temps complet et création d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet

Monsieur Robert Arnaud rappelle la nécessité d'assurer les fonctions d'accueillante au sein des Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant de la CCVD.

Il est proposé :

- La suppression d'un emploi d'Agent social territorial à temps complet, créé par délibération n°12/31-01-2023/C
- La création d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président*
- *Décide :*
 - o La suppression d'un emploi d'Agent social territorial à temps complet,*
 - o La création d'un emploi d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.*

- Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme
- dit que les crédits sont inscrits au BP en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

9. Restauration collective : suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet (17,5 heures hebdomadaires) et création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)

Monsieur Robert Arnaud rappelle la nécessité d'assurer les fonctions d'Assistante administrative du service de restauration collective, à savoir :

- Assurer la gestion administrative du service de restauration collective offert par la CCVD et des cuisines centrales
- Soutenir la gestion financière et comptable du service de restauration collective et des cuisines centrales
- Soutenir les besoins opérationnels des cuisines centrales pour permettre une continuité de service.

Après une expérimentation de trois mois afin de vérifier la pertinence du besoin, il convient de :

- Supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet (17,5 heures hebdomadaires), créé par délibération n°13/09-07-2024/C
- Créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président*
- *Décide :*
 - o La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet (17,5 heures hebdomadaires)*
 - o La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)*
- *Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

10. Jeunesse : création de 4 contrats d'engagement éducatif (fonction d'animateur) à temps complet)

Monsieur Robert Arnaud informe l'assemblée :

- Le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.
- Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

La personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 4,3 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature (article D. 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Le Vice-Président propose à l'assemblée la création de 4 emplois non permanents et le recrutement de 4 contrats d'engagement éducatif pour les fonctions de d'Animateur à temps complet.

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président*
- *Décide la création de 4 contrats d'engagement éducatif pour les fonctions de d'Animateur à temps complet*
- *Autorise le Président à publier l'avis de création de postes au Centre de gestion de la Drôme*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ECONOMIE

11. Ferme des praves : Dommages imputables au sinistre « dégâts des eaux »

Monsieur Christian Caillet informe que cette ferme jouxte au sud la propriété de Monsieur Roncoroni Keith Ludovic. En limite de terrain (propriété CCVD), une haie de cyprès a été planté il y a maintenant des dizaines d'années. Les Cyprès servant de barrière naturelle entre les deux parcelles et de protection au vent pour Monsieur Roncoroni, la haie est plantée à moins de 2 mètre de la limite de propriété.

Depuis l'acquisition de la parcelle par la CCVD, la haie de Cyprès n'a pas été étêtée, les arbres atteignant plus de 10 m de hauteur.

En date du 25/09/2024 lors d'un évènement pluvieux et venteux, Monsieur Roncoroni déclare un dégât des eaux matérialisé par des infiltrations d'eau au travers de la porte fenêtre de la chambre, suite à l'obstruction, par des aiguilles de cyprès, du siphon de sol de la terrasse à l'étage.

Le sinistre est minime, il concerne le remplacement de plinthes en bois qui ont gonflé, le shampooinage de la moquette afin de faire disparaître les traces d'eau, la peinture d'un pan de mur qui s'écaille.

Un expert désigné par l'assureur s'est rendu sur place pour constater et évaluer les dommages. Le procès-verbal d'expertise réalisé le 10 Avril 2025 estime le préjudice à 436€ TTC en faveur de Monsieur Roncoroni.

La franchise de la CCVD étant de 900 euros, son assurance n'interviendra pas en réparation du dommage qui est d'un montant inférieur.

Monsieur Roncoroni se proposant de procéder lui-même aux réparations, il est proposé de lui verser directement l'indemnité de 436 euros TTC en réparation du préjudice qu'il a subi.

Le Conseil :

- *approuve le versement de l'indemnité de 436€ TTC à Mr Roncoroni conformément au procès-verbal d'expertise*
- *dit que les crédits sont inscrits au BP en cours*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

12. Les Mitronnes (Montoison) : vente d'une parcelle à la SAS CERACO

Monsieur Christian Caillet explique que, Monsieur Ruben DEAUX est le gérant de la société Les Herbes de Chenevière implantée à Ambonil. Les Herbes de Chenevière est une exploitation familiale qui est spécialisée dans la culture et le conditionnement d'herbes aromatiques fraîches.

Le conditionnement est assuré par la SAS CERACO dont Monsieur Rubet DEAUX est aussi le dirigeant (3 IMPASSE BERNARD CATHIELIN 26250 LIVRON-SUR-DROM – SIRET N° 897 994 745 00015).

Les herbes sont issues de la propre production de l'entreprise mais aussi de la production d'autres d'agriculteurs du territoire.

Aujourd'hui, Les Herbes de Chenevière se développent. Pour accompagner cette croissance, Monsieur Ruben DEAUX, souhaite acquérir via la SAS CERACO ou une SCI en cours de création dont Monsieur Ruben DEAUX sera le dirigeant, un terrain de 10 169 m², issu des parcelles cadastrées numéros ZR 285 et ZR 288 sur le parc d'activités des Mitronnes à Montoison (ancienne friche Drôme Cailles) afin d'y réhabiliter l'ancien abattoir bâti sur ladite parcelle et y développer leur capacité de conditionnement pour répondre à leurs nouveaux marchés.

Le projet consiste en la réhabilitation et la réhausse de l'ancien abattoir d'une surface totale de 1 164 m² pour y installer une unité d'ensilage des herbes aromatiques fraîches.

Le reste du terrain permettra à l'entreprise de continuer à se développer dans l'avenir.

La parcelle est reliée à une station d'épuration privée gérée à ce jour par la communauté de communes. A ce titre, il sera demandé à l'entreprise une contribution pour la collecte et le traitement des effluents, pour l'entretien et les investissements nécessaires au renouvellement et au bon fonctionnement de l'équipement ainsi que pour la cote-part des taxes et redevances éventuelles.

L'avis du service des domaines n° 2025-26208-31695 du 07/05/2025 indique que le prix négocié à 610 140 € HT (soit 60 € HT/m² pour 10 169 m²) n'appelle pas d'observation particulière et peut être accepté.

La TVA est appliquée sur le prix total du bien.

Monsieur le Vice-Président propose donc de vendre les parcelles cadastrées numéros ZR 285p et ZR 288p, pour une surface totale de 10 169 m², issues des parcelles principales cadastrées numéros ZR 285 et ZR 288, au prix de 60 € HT/m², soit 610 140 € HT. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Francis Fayard dit que, dans un 2^{ème} temps, un bail sera proposé à 3 jeunes agriculteurs pour implanter un point de vente. Cette délibération sera proposée à un prochain conseil.

Ces ventes permettront de diminuer le déficit de cette zone d'environ 1 € d'euros estimés pour 2025.

Le Conseil :

- Décide de vendre à l'entreprise SAS CERACO, à laquelle une SCI en cours de constitution dont Monsieur Ruben DEAUX est dirigeant pourra se substituer, les parcelles cadastrées numéros ZR 285p et ZR 288p pour une surface totale de 10 169 m², issue des parcelles principales cadastrées ZR 285 et ZR 288 du parc d'activités économiques des Mitronnes à Montoison, sur laquelle est implanté l'ancien abattoir, lui-même d'une surface de 1 164 m², pour un montant de 60 € HT/m², soit 610 140 € HT.

La TVA est appliquée sur le prix total du bien

- dit que le montant des dépenses est inscrit au budget 2025

- Autorise le Président à signer le compromis ou la promesse synallagmatique de vente et l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

PROCEDURES CONTRACTUELLES

13. CRTE – avenant n°2 pour mise à jour du tableau de suivi du Contrat de Réussite de la Transition Ecologique

Monsieur Robert Arnaud rappelle que depuis décembre 2021, la CCVD, l'Etat et le Conseil départemental ont signé un nouveau dispositif contractuel : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Renommé depuis Contrat de Réussite de la Transition Ecologique, pour appuyer l'orientation transition, ses finalités restent globalement les mêmes :

- Accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.
- Simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants entre l'État et les collectivités.

A la demande des services de l'Etat, un inventaire des projets intercommunaux et communaux a été réalisé sur l'année 2024, en veillant à identifier prioritairement des projet structurants, matures et inscrits dans la transition écologique.

Celui-ci a permis de construire un nouveau protocole financier et constituant l'avenant n°2 à la convention CRTE.

Intitulé de l'opération	Porteur projet	Montant opération € HT	Financement État		Financement EPCI	Financement Conseil départemental	Financement Conseil régional	Autres financements
			Dotations (DSIL, DETR...)	Montant €	Montant €	Montant €	Montant €	Montant €
Maison de service intercommunale de la Gervanne	CCVD	2 571 620 €	DSIL	518 862 €	1 085 871 €	233 700 €	350 000 €	383 187 €
Bâtiment économique	CCVD	854 663 €	DETR	442 258 €	372 818 €		39 588 €	0
Crèche Grane (Opalines)	CCVD	3 480 816 €		750 000 €	1 404 528 €	471 646 €		854 642 €
Création de jardin partagés sur Livron sur Drôme	CCVD	118 000 €			65 670 €	19 830 €		32 500 €
Construction de locaux permettant d'ouvrir au territoire la gare à coulisses (phase2)	CCVD	799 250 €	DRAC	600 000 €	199 250 €			
Prévention et tri à la source des biodéchets	CCVD	820 000 €	Fonds Vert	139 955 €	680 045 €			
Développement du réseau de covoiturage sur la CCVD	CCVD	38 800 €	Fonds Vert	11 640 €	7 760 €			19 400 €
Etude de faisabilité pour un projet éolien 100% public à Grane	CCVD	700 000 €			700 000 €			
Développement d'un projet moyen éolien sur l'écovillage de Eurre	CCVD	550 000 €			550 000 €			
4 installations photovoltaïques sur le patrimoine bâti de la CCVD	CCVD	150 000 €			150 000 €			
Etude de faisabilité de stockages hivernaux de substitution pour l'irrigation agricole du secteur de Crest Sud	CCVD	120 000 €	Fonds Vert	96 000 €	24 000 €			
Animation du PCAET	CCVD	45 000 €	Fonds Vert	30 000 €	15 000 €			
Déployer la stratégie des mobilités du Val de Drôme en Biovallée pour impulser un bouquet de solutions de déplacement durables et solidaires	CCVD	530 000 €	Fonds Vert	97 000 €	433 000 €			
Friche Drôme Cailles - dépollution et aménagement	CCVD	5 369 282 €	Fonds Vert	2 782 473 €	1 322 409 €			1 264 400 €
Friche Drôme Cailles - énergies renouvelables	CCVD	2 000 000 €			2 000 000 €			
Friche Drôme Cailles - plateforme compostage et atelier de transformation	CCVD							

Réhabilitation de la friche agro-industrielle "Drôme Cailles" - ingénierie	CCVD	600 000 €	Fonds Vert	58 000 €	542 000 €			
Etude de faisabilité d'une passerelle sur la Drôme entre Livron et Loriol	CCVD	60 000 €			42 000 €	18 000 €		
Accompagnement des bâtiments communaux en vue de l'installation de centrales photovoltaïques en toiture	CCVD / Communes	100 000 €						100 000 €
Création d'une plateforme de covoiturage	CCVD	25 000 €	Fonds Vert	12 500 €				12 500 €
Accompagnement à la réalisation de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux	CCVD / Communes	500 000 €						500 000 €
Mise en place d'une supervision des réseaux d'eau potable pour plusieurs communes	CCVD / Communes	50 000 €	Agence de l'eau	15 000 €	20 000 €	15 000 €		
Investissement dans les Infrastructures Agro-Ecologiques hors périmètres du marathon de la biodiversité	CCVD / Communes							
Etude de faisabilité réseau de chaleur urbain	CCVD / Communes							
Schéma directeur RCU	CCVD / Communes							
4ème tranche réhabilitation poterie de Cliousclat	Cliousclat	350 000 €				140 000 €	17 500 €	192 500 €
Les projets des chaufferie bois des communes (contrat de chaleur)	Communes							
Rénovation énergétique du groupe scolaire élémentaire JJ Rousseau	Loriol	3 550 834 €				710 167 €	355 083 €	2 485 584 €
Désimperméabilisation cours d'école et changement de chaudière fioul	Saou	45 000 €				22 500 €	2 250 €	20 250 €
Création d'une salle multiactivité BEPOS	Saou	1 145 987 €	DETR	140 000 €		572 994 €	140 000 €	292 993 €
Organiser les cheminements doux et redonner vie à un bâtiment communal	Suze	800 000 €				16 000 €	220 000 €	174 000 €
Construction a neuf des vestiaires du foot	Chabrillan	805 000 €	DETR	150 000 €		402 500 €	20 000 €	232 500 €
Rénovation énergétique de l'école de Cobonne	Cobonne	680 000 €	DETR	100 000 €			306 000 €	274 000 €
Rénovation énergétique de l'ancienne Mairie	Beaufort / Gervanne	50 689 €				25344,38	- €	25 345 €
Modernisation du chauffage de la salle d'animation	Beaufort / Gervanne	23 000 €				11 500 €		11 500 €
Rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement	Beaufort / Gervanne	315 000 €						315 000 €
Restructuration de l'école	Beaufort / Gervanne							
Remplacement de chaudière fioul	Saou	95 000 €				47 500 €	4 750 €	42 750 €
Projet de renaturation des cours d'écoles élémentaires Pagnol et maternelles Mistral-Commune de Livron sur Drôme	Livron sur Drôme	450 839 €	DETR	112 710 €		112 710 €	125 000 €	100 419 €
Travaux de modernisation du parc d'éclairage public tranche 2025.	Livron sur Drôme	125 000 €						125 000 €
Eclairage église Sainte Foy et réfection de la toiture de la salle des fêtes	Mirmande		ADEME	15 120 €				
Différents travaux sur le réseau d'eau	Plan de Baix		ADEME	8 000 €				
Remplacement chaudière gaz avec changement d'énergie	Poët Célard	33 213 €						33 213 €
Changement d'énergie sur le bâtiment communal comprenant la mairie et 2 logements locatifs sociaux	Poët Célard	115 000 €				80 500 €		34 500 €
Schéma directeur d'assainissement	Poët Célard	39 895 €	Agence de l'eau	19 948 €		11 968 €		7 979 €
Réhabilitation de la station d'épuration	Montoisson	2 000 000 €	Agence de l'eau	600 000 €		600 000 €		800 000 €
Réseau de chaleur communal	Montoisson	600 000 €	DETR ADEME	229 880 €				370 120 €

Ce protocole pourra être mis à jour annuellement jusqu'à la fin du mandat pour intégrer de nouveaux projets.

Le Conseil :

- Valide le protocole financier
- Valide l'avenant n°2 à la convention CRTE- dit que le montant des dépenses est inscrit au budget 2025
- Autorise le Président à signer le compromis ou la promesse synallagmatique de vente et l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

14. Mise en place d'un observatoire de la consommation foncière du PLUi

Monsieur Fabien Duvert, directeur général, indique que La connaissance et l'observation des dynamiques locales liées au foncier et à l'habitat s'imposent aujourd'hui comme des conditions indispensables à une action publique efficace en matière d'aménagement et de prospective territoriale.

Il rappelle qu'avec l'approbation du PLUi du Val de Drôme fin 2025, il sera nécessaire de créer des outils d'observation foncière (Loi n°2021-1104 "Climat et résilience" du 22 août 2021) et de présenter un rapport, suivi d'un débat et d'un vote en Conseil communautaire au moins une fois tous les 3 ans.

Par conséquent, il est proposé de mettre en place un observatoire local du foncier à l'échelle de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

Cet observatoire du foncier à l'échelle de la CCVD permettra de :

1/ Disposer d'indicateurs concrets visant à suivre le respect des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers fixés dans le PLUi :

- ✓ Bilan de la consommation foncière nouvelle en nombre d'hectares (pour l'économie, l'habitat, l'équipement et le tourisme).
- ✓ Bilan de la consommation foncière en renouvellement urbain, à partir de l'aménagement des locaux vacants, des friches, des secteurs « en sous densité », ...
- ✓ Suivi du solde entre les surfaces artificialisées et des surfaces désartificialisées renseigné en nombre d'hectares.

2/ Suivre la compatibilité de cette consommation avec les volumes fonciers définis dans le SCoT pour le territoire de la CCVD.

Le Conseil :

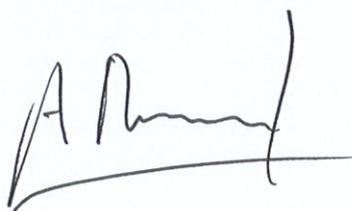
- valide l'exposé du Président ;
- Valide la création d'un observatoire local du foncier à l'échelle de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 21h25.

Fait à Eurre, le 3 juin 2025

Le Secrétaire de séance

Robert Arnaud



Le Président

Jean Serret



Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Alisiers
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com

